

# Il existe encore 81 fausses universités

**Maxime Mori**  
Président de  
la Fédération  
des étudiants  
francophones

L'an dernier, *Moustique* révélait dans une enquête exclusive l'existence en Belgique d'une quarantaine d'établissements supérieurs délivrant des diplômes non reconnus. Un an plus tard, l'État en a déniché deux fois plus. - Texte: Nicolas Sobry -

Certaines ont pignon sur rue et leurs sites Web bien léchés semblent dignes de confiance. Ces prétendus établissements de l'enseignement supérieur proposent pourtant des formations non reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et des diplômes sans valeur sur le marché de l'emploi. Le minerval exorbitant, parfois plusieurs milliers d'euros, n'y change rien. Sans vouloir citer leurs noms - une enquête est en cours au SPF Économie -, la Fédération des étudiants francophones a décidé d'interpeller les politiques. Son président Maxime Mori sera entendu au Parlement le 20 mars prochain.

**Il y a un an, Moustique révélait l'existence de 41 fausses universités. Vous en comptez le double. Comment faites-vous vos comptes?**

**MAXIME MORI** - Ce chiffre vient du SPF Économie. La grande majorité d'entre elles, au nombre de 52, sont situées à Bruxelles. Mais cette appellation comprend tout et n'importe quoi. Parmi ces 81 établissements, certains sont en phase de régularisation.

D'autres ne sont que des couvertures. Une boîte aux lettres accrochée à un mur, par exemple. On a déjà connu des cas de ce type. En 2008, la Carolus Magnus University était une façade pour une personne fortunée qui faisait de l'évasion fiscale dans plusieurs capitales européennes.

**Hormis ces cas évidents, en quoi les universités non reconnues sont-elles problématiques? Ne bénéficient-elles pas de la liberté d'enseignement?**

La liberté constitutionnelle d'enseignement n'est en rien un problème. L'existence d'établissements privés non plus. Par contre, là où il y a un problème, c'est sur leur manière de faire et la typologie utilisée. Aujourd'hui, cinq termes sont protégés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles: "haute école", "université", "établissement d'enseignement supérieur", ainsi que "bachelier" et "master". Dès qu'on sort de ce cadre, qu'on utilise une terminologie dérivée ou une traduction, et qu'en plus on l'utilise à des fins publicitaires, ça ne correspond pas à la réalité de notre enseignement et du marché de l'emploi. La volonté n'est plus de faire usage de l'enseignement supérieur comme un vecteur d'évolution dans notre société, mais un vecteur de gain financier. L'étudiant est considéré comme une richesse, une marchandise. C'est un client... et un client trompé.

**Leurs cours ne sont pas contrôlés...**

C'est vrai, mais le débat ne porte pas sur l'aspect qualitatif. Il tourne autour de la faiblesse de la législation en Fédération Wallonie-Bruxelles et des dérives inhumaines qu'elle implique. C'est pourquoi la FEF a pris son courage à deux mains en mettant en évidence les pratiques qui s'apparentent à celles des passeurs et qui consistent à aller chercher des étudiants en Afrique subsaharienne, de les faire venir en Belgique, de leur vendre une information erronée et de leur faire payer une assez grosse somme pour les léser. D'autres viennent de l'étranger pour obtenir un visa. Il y a eu des témoignages en ce sens de la part de l'Office des étrangers. Aujourd'hui, grâce aux

coups de pression donnés par la presse, les autorités publiques sont plus vigilantes. Il reste à formaliser cette pratique dans la loi. Je précise que des étudiants belges sont également lésés.

#### **Qu'est-ce qui a changé depuis l'an dernier?**

##### **Comment la lutte a-t-elle évolué?**

Ce type d'enseignement - on ne peut pas en fait parler d'enseignement, car c'est de la tromperie, de la duperie - a lieu depuis plusieurs années. Le problème est qu'on n'en connaît pas l'ampleur. Est-ce que le nombre d'établissements a doublé entre le chiffre de 41 annoncé l'an dernier et celui de 81 aujourd'hui? Je ne crois pas. Les clés de recherche ont été étendues par les différents témoignages. Concernant la question de l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux propositions décrétales ont été faites par le cdH et le MR. Elles prévoient des sanctions financières si un établissement décide de ne pas rentrer dans le droit chemin. Aujourd'hui, la seule réaction possible revient à demander de changer les appellations protégées. Les établissements se contentent souvent de les traduire. Les propositions de décret prévoient par ailleurs un devoir d'information plus important et la rédaction d'un cadastre des établissements privés.

##### **Certaines fausses universités ont pignon sur rue... Pourquoi est-il si difficile de les arrêter?**

Cela montre qu'elles se sont bien implantées et qu'elles se sentent presque légitimes dans le paysage de l'enseignement supérieur. Le signal que la FEF envoie est de rappeler que non, leur situation n'est pas normale et ne sera aucunement formalisée. Jean-Claude Marcourt a dit en outre qu'il ferait une législation sur le sujet. Il n'y a encore rien de concret.

##### **Que peut faire un étudiant arnaqué?**

Rien. (*Silence.*) Il pourrait saisir la justice, mais il faut prouver qu'il y a eu tromperie... À la FEF, on a un service juridique gratuit à disposition des étudiants. Quand on voit la perversité avec laquelle ils ont été trompés, c'est d'autant plus important de créer une nouvelle législation. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser l'opinion publique et les parlementaires.

Je ne vois pas d'autres pistes.

##### **Comment ne pas se faire avoir?**

Il faut faire attention à différents points. Ces établissements ont souvent un nom ronflant et un site bien fait. Les choses importantes qui devraient être bien expliquées le sont généralement en tout petit. Avant de s'inscrire, il faut de plus se renseigner avec des sources officielles comme la FEF ou l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). On peut diriger les étudiants en cas de question, au moindre doute. Il existe aussi une liste des établissements reconnus dans le décret "paysage". ✱